



**AGIR** pour la  
**BIODIVERSITÉ**  
RHÔNE-ALPES

## Les dernières heures des bouquetins du Bargy ?

---

### Dossier de presse



© Cécile TOURNERET FRAPNA Haute-Savoie

# Communication de la FRAPNA et de la LPO suite à la réunion du CNPN<sup>1</sup> du 11 septembre 2013

---

Suite à la découverte en avril 2012 de cas de brucellose dans un élevage bovin laitier de la commune du Grand-Bornand, puis de deux cas de brucellose humaine dont un enfant ayant consommé du fromage au lait cru obtenu avec le lait de ce troupeau, le Préfet de Haute-Savoie a demandé, le 24 juin 2013, l'avis du Conseil National de Protection de la Nature sur **une mesure d'éradication totale de la population de bouquetins du massif du Bargy**. Cette consultation est obligatoire dans la mesure où, en France, le Bouquetin des Alpes est **non chassable** (depuis 1962) et **intégralement protégé** depuis la loi du 10 juillet 1976 et par l'article 2 de l'arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire.

La commission faune du **CNPN** s'est réunie une première fois le 8 juillet et a souhaité obtenir davantage d'informations concernant la population concernée, la dynamique de propagation de la brucellose, et sur les différentes options permettant d'enrayer la maladie. A ce titre, l'ANSES<sup>2</sup> a été saisie le 9 juillet par le ministère de l'Agriculture et le ministère chargé de l'Ecologie pour la réalisation d'une expertise.

L'**ANSES** a rendu le 4 septembre un avis relatif "aux mesures à prendre sur les bouquetins pour lutter contre la brucellose sur le massif du Bargy". Dans ses conclusions, **l'ANSES invite à la prudence et à la réflexion**. En voici quelques extraits :

## Nous ne sommes pas dans l'urgence

"L'analyse **ne permet pas de confirmer la nécessité de mettre en œuvre dans l'urgence les actions d'abattage envisagées**, compte tenu en particulier de leur nature et de leur ampleur."

## L'éradication totale en un temps court n'est pas une solution éprouvée, même si c'est la moins coûteuse

L'ANSES rappelle "qu'il n'existe que **très peu d'exemples d'éradication réussie d'une maladie par élimination de son réservoir sauvage en un temps court**. [...] L'histoire des abattages massifs à visée sanitaire dans la faune sauvage montre que **de telles opérations nécessitent plusieurs mois voire plusieurs années pour atteindre une éradication réelle de l'espèce sur la zone considérée**."

En outre, l'ANSES met en exergue, si une telle opération était lancée, "le **risque de fuite de bouquetins infectés et d'extension du foyer**. Si les bouquetins étaient soumis à une telle "pression de chasse", **il paraît en effet techniquement difficile de "boucler" suffisamment longtemps le massif du Bargy** qui représente une surface de plus de 3000 ha."

---

<sup>1</sup> Conseil National de Protection de la Nature

<sup>2</sup> Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

### En cas d'élimination massive des bouquetins, l'évacuation de tous les cadavres paraît impossible

Dans son rapport, l'ANSES soulève **le danger couru par les opérateurs chargés de récupérer les cadavres des bouquetins**, notamment dans des zones difficilement accessibles. **Des cadavres resteraient sur place "et seraient probablement consommés par les charognards présents sur le massif** (carnivores sauvages, Vautour fauve, Gypaète barbu)."

A ce titre, les experts attirent l'attention "sur la nature des munitions utilisées pour l'abattage des bouquetins. En effet, **l'utilisation de balles en plomb serait très problématique : le Gypaète barbu est très sensible au saturnisme. Le massif du Bargy est une zone pilote pour la réintroduction de cette espèce.** [...]

### La population de bouquetins du Bargy est encore mal connue

"Les experts considèrent, à la lecture des résultats de comptages, que la taille de la population de bouquetins du Bargy a peu évolué entre 1999 et 2013 ; [...] **il est probable que l'effectif de la population soit compris entre 300 et 500 individus.**" En outre, ils indiquent que **"la population est encore très mal connue car peu suivie et sa répartition spatiale très peu connue."**

### La probabilité de transmission au bétail domestique est très faible

"...les résultats des investigations conduites en 2012 ont montré **l'absence d'infection parmi tous les troupeaux de ruminants domestiques éventuellement exposés (12 118 bovins et petits ruminants répartis dans 211 troupeaux testés en automne 2012).**" Les experts estiment **"la probabilité de transmission, sur une échelle de 0 à 9, comme minimale pour les bovins (niveau 2), extrêmement faible pour les ovins (niveau 3), et comprise entre extrêmement faible et faible (niveau 5) pour les caprins."**

### La contamination du troupeau du Grand-Bornand, sur un troupeau bien protégé et loin des zones de passage des bouquetins, est de nature probablement accidentelle, peut-être par un canidé

L'ANSES "souligne également les circonstances exceptionnelles et **la nature probablement accidentelle de la transmission à un cheptel bovin en 2011 dans le secteur du Bargy.**" A cet égard, **si les bouquetins ont pu jouer le rôle de "réservoir silencieux"** pour les souches de brucellose isolées lors du dernier foyer domestique en 1999 [...], **"le seul passage identifié de la brucellose à un bovin est intervenu dans un site, celui de la Culaz, [sur un] troupeau bovin dans un parc clôturé, cantonné en périphérie de l'exploitation, loin des zones de passage des bouquetins ou même simplement de leur habitat potentiel.** [...] A ce titre, **l'hypothèse d'un relais entre bouquetin et bovin (comme par exemple un canidé amenant du matériel virulent au sein de l'exploitation) pourrait être envisagée..."**

### Les bouquetins du Bargy les plus touchés sont dans les classes d'âges supérieures à 5 ans

Parmi les bouquetins du Bargy, les résultats de l'enquête montrent que **les animaux séropositifs sont prédominants dans les classes d'âge supérieures à 5 ans, les femelles étant les plus touchées.** La population de bouquetins du Bargy serait "plutôt âgée", avec des performances reproductrices "apparemment faibles".

## Il faudrait plutôt combiner différentes mesures

L'ANSES recommande, "au-delà de ce premier travail d'expertise [...], d'évaluer la possibilité de combiner des mesures d'abattage limitées avec d'autres mesures de maîtrise..."

Plusieurs modalités sont envisageables pour l'abattage sélectif :

- ✓ **Soit un abattage ciblé d'une classe particulière d'âge** permettant de réduire la circulation de la maladie, notamment celle des animaux de plus de 5 ans (mâles et femelles), [...] avec un **impact immédiat et probablement notable sur la réduction du risque de transmission de la faune sauvage aux animaux domestiques** ;
- ✓ **Soit l'abattage d'animaux séropositifs et/ou cliniquement atteints** (abattage sanitaire), [...] mais dans ce cas **le réservoir ne serait assaini que très progressivement** ;
- ✓ **Dans les deux cas combiné à un suivi sanitaire** sur les animaux ayant été préservés.

## Selon l'ANSES, il y aurait peu d'autres alternatives

"Aucun vaccin n'a jamais été utilisé pour une telle espèce [les bouquetins]." De nouvelles investigations, de longue haleine, seraient nécessaires "pour un éventuel déploiement de la vaccination sur le massif du Bargy."

En revanche, "les experts recommandent d'appliquer, en parallèle de toute méthode de gestion choisie par ailleurs, les mesures de protection proposées par les autorités locales :

- ✓ **Retirer tout ce qui peut attirer les bouquetins** (pierres à lécher, points de nourriture en continu...);
- ✓ **Exercer une vigilance particulière sur les zones de pâturage précoce** (gardiennage, présence d'un chien de protection) ;
- ✓ **Adapter les pratiques quand c'est possible** (différer des mises en pâture...).

**La FRAPNA et la LPO estiment que le rapport de l'ANSES fournit une lecture scientifique et impartiale de la situation sanitaire sur le massif du Bargy.** En effet, bien que ce soit regrettable, il apparaît inévitable de devoir procéder à un abattage sélectif sur les bouquetins les plus touchés par la brucellose, de manière à enrayer le foyer d'infection. **Pour la FRAPNA et la LPO, il est clair qu'une décision locale d'éradication totale des bouquetins du Bargy constituerait une réponse simpliste, peu éthique et hasardeuse à cette problématique complexe, contrairement à une solution graduée et raisonnée.**

Par ailleurs, **pour l'activité touristique, les bouquetins constituent l'un des symboles des Alpes**, et dans le cas qui nous occupe, des massifs du Bargy, des Aravis, de la Tournette, pour ne citer que ceux-là. **Il nous semble que le grand public pourrait admettre la nécessité de mesures ciblées, mais pas l'éradication sur l'un de nos massifs d'une espèce emblématique et à forte valeur patrimoniale à l'échelon européen.**

Enfin, concernant **la filière du reblochon**, également emblématique, une circulaire du ministère de l'Agriculture en date de la fin de l'année dernière précise que **les Brucella éventuellement présentes dans le lait servant à la fabrication du reblochon seraient inactivées au bout de 3 mois.** Or ce laps de temps correspond précisément à la durée de l'affinage de ce fromage... **Donc la filière reblochon n'est pas en danger** et il s'avère urgent de ne pas prendre de mesures dévastatrices et exagérées.

## Dernières nouvelles

Lors de sa séance du mercredi 11 septembre, **la commission faune du CNPN** a pris en compte les analyses de l'ANSES, et en a conclu qu'il n'y a aucune nécessité d'intervenir en urgence de façon massive par un abattage complet de la population de bouquetin du massif du Bargy. Elle **a rejeté la demande d'abattage complet de la population de bouquetins du Bargy formulée par le Préfet de Haute-Savoie**. Toutefois elle reconnaît la **nécessité de faire disparaître à terme ce foyer de brucellose**, et elle recommande la **mise en œuvre de mesures d'abattage sélectif**.

**Cette orientation satisfait la FRAPNA et la LPO, qui restent néanmoins très vigilantes**. Nous souhaitons être associés aux différentes étapes de traitement du dossier.

Et notamment dans les jours qui viennent. Espérons que **l'Etat et le Préfet de Haute-Savoie, son représentant local, suivront l'avis empreint de mesure et de sagesse de la commission faune du CNPN**.